



Compte-rendu approuvé par
la CPNEFP du 08 avril 2010.

Réunion CPNEFP du 25 février 2010

COMPTE-RENDU

SdA : Jean-François CHENAIS, Françoise GROSHENS, Jean-Pierre BARRANGER, Jacques PUISSANT

UNSA : François PICHET, Edmond CEZARD, M. Françoise MANIERE, Patrick JULIEN, Victor-John VIAL-VOIRON

CFDT : Alain HENAUX

CFE-CGC : François LE VARLET (excusé François DUDILIEUX)

CFTC : Yassin BOUAZIZ

CGT : Stéphane CALMARD

FO : André ZAJDA, Dominique MODAINE

Président : Jean-François CHENAIS

Vice-Président : Alain HENAUX

Secrétaire général : Pierre POUILLEY

Ordre du jour de la CPNEFP

- 1 - Approbation de l'ordre du jour
- 2 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 21 janvier 2010
- 3 - Informations sur l'activité de la Présidence
- 4 - Mise en place de la VAE dans les écoles d'architecture
- 5 - GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'emploi et des Compétences)
- 6 - Labellisation des formations
- 7 - Questions diverses

1°) Approbation de l'ordre du jour

Décision : l'ordre du jour est approuvé en l'état.

2°) Approbation du compte-rendu de la CPNEFP du 21 janvier 2010

Décision : le procès verbal de la CPNEFP du 21 janvier 2010 est approuvé.

3°) Informations sur l'activité et le suivi de la Présidence

→ **Formation HMONP** : toujours dans l'attente de la réponse de la DAPA.

La formation continue disparaît de l'organigramme de la DAPA.

JFC (SdA) : la branche a le souhait que les écoles d'architecture participent activement à la formation professionnelle continue et pour mieux connaître leur fonctionnement, la Présidence propose donc de faire cette démarche auprès du Ministère pour que la branche soit informée de ce qui se passe.

La DAPA est maîtresse de la formation des écoles d'architecture, le départ de M. Courtiau est une opportunité pour la place que la branche peut prendre dans l'animation des pôles de compétence.

Conclusion : l'organigramme sera diffusé pour information aux partenaires sociaux.

Le Ministère a des statistiques sur les écoles d'architecture que la branche ne reçoit pas ; elle va donc lui demander d'être destinataire de tous documents ayant trait à l'architecture.

→ Licence pro

JFC (SdA) : le comité de pilotage réfléchit sur la mise en place de la licence pro, au delà des membres de la sous com, le comité de pilotage est constitué de C. Bissey et JM. Clément de l'OPCA PL, Hien Tran qui est responsable de la formation à l'Ordre et F. Denisart du CNOA.

Ce comité de pilotage travaille sur le périmètre de la licence professionnelle. L'OPCA a été chargé de faire une enquête auprès des agences pour essayer de cerner leurs attentes au niveau des diplômés.

Rappel

Suite à la mise en place du Bac Pro, à la disparition du BEP et du diplôme de dessinateur projeteur en architecture (cogéré par l'Ordre National et l'Ordre d'IDF), ainsi que celle programmée des BT et Bac + 2 de la branche, la profession a réfléchi à la mise en place d'une formation de niveau Bac + 3 avec la particularité que ce niveau Bac + 3 ne correspond pas à trois ans d'études mais à deux ans de pré-requis.

La formation se fait sur un an et 650 heures et cette licence pro est dispensée dans les universités, ce sont des titres universitaires ; les écoles d'architecture ne peuvent pas dispenser de licence pro. L'idée de base était d'essayer de mettre en place des synergies entre écoles et universités et proposer une formation dont une partie serait dispensée dans les écoles, de cerner un référentiel et les postes de collaborateur supérieurs au dessinateur basique en se basant sur une prospective du poste.

Cela devrait permettre d'aller au-delà du BTS actuel, il ne faut pas donner l'impression que la licence pro sera l'équivalent de la licence dispensée dans les écoles, c'est un diplôme professionnel qui répond aux besoins des agences. Cela pourra se faire par un parcours de VAE en interne, la branche réfléchit actuellement à un référentiel de compétences, puisque les référentiels pédagogiques sont mis en place par les universités. Il faut donc que la branche arrive à bien définir ses besoins en termes de formation, définir des partenariats et ensuite, rencontrer les universités pour leur exposer ce qu'elle veut mettre en place.

Le comité de pilotage a dépouillé les résultats d'enquête de l'OPCA et le travail de rédaction va commencer pour qu'en juin le cadre soit cerné et pouvoir passer à la phase suivante.

PP : à la demande de la Présidence, ajoute que le référentiel de compétences est pratiquement terminé, il ne reste plus qu'à le formaliser.

JFC (SdA) : la sous com chargée de la licence pro s'était déjà occupé du référentiel du Bac Pro dont la méthode avait été de définir les contenus par rapport aux missions.

FP (UNSFA) : la branche devra communiquer largement sur ce type d'action.

JFC (SdA) : au départ, on n'avait pas de politique de communication ; par rapport à d'autres branches, on travaille beaucoup sur le sujet de la formation et les participants aux réunions produisent un travail mais sans pour cela communiquer.

AH (CFDT) : la sous com licence pro se réunit le 18 mars prochain, elle aura le référentiel et elle pourra repérer les écoles d'archi qui veulent travailler avec la branche et qui ont des entrées avec les universités pour que la branche puisse les "marier" (Lyon est une des possibilités). Après les contacts avec les universités, la licence pro pourra se construire.

JFC (SdA) : la licence pro devrait être opérationnelle à la rentrée de 2011 avec pour contenu :

- une partie dessin
- une partie histoire, culture de l'architecture
- tout ce qui peut être lié à l'enseignement des écoles.

Un débat est en cours sur le contenu de cette formation. Plutôt que de demander à des salariés de tout faire, plus ou moins bien, il vaut mieux qu'ils sachent bien faire des choses qui touchent le cœur de métier ; peut-être dissocier la formation d'un collaborateur chef de projet et la formation de chantier. Dans les petites structures, la personne polyvalente c'est l'architecte et la licence pro s'adresse à des collaborateurs. L'erreur de la branche c'est qu'elle emploie beaucoup d'architectes comme dessinateurs et les collaborateurs dessinateurs plus anciens sont employés comme architectes, il faut peut-être les resituer sans pour cela bouleverser l'organisation des agences.

PP : invité par la Présidence, précise que sur l'ensemble des compétences qui sont brossées à travers ce référentiel, tout est abordé. Il faut viser les bons niveaux pour chaque compétence, en sachant qu'il pourra y avoir des

formations professionnelles qui permettront de compléter, pour répondre à des besoins spécifiques et qui ne font pas partie du cursus.

Conclusion : la prochaine réunion du Comité de Pilotage devrait valider le référentiel de compétences

4°) Mise en place de la VAE dans les écoles d'architecture

Elle concerne les personnes qui sont en HMO. D'après les retours qu'a la profession aujourd'hui, alors que les textes l'impose, il n'y a pas de réunion du corps professoral de la HMO qui étudie le parcours de la personne pour savoir si la mise en situation va durer six mois ou moins.

Dans le cadre général, il y a un problème :

- les diplômés du Ministère de la Culture ne sont pas accessibles par la VAE (officielle, Code du Travail) ce qui touche un grand nombre de salariés dans les agences qui sont diplômés des écoles d'architecture et qui n'ont pas accès à la VAE
- il existe un semblant de VAE prévu dans les textes pour la HMO où les écoles (La Villette, Belleville) ne suivent pas ce qui est prévu et délivrent une attestation alors que l'étudiant n'est passé devant aucune commission.

JFC (SdA) : cela ne se passe pas comme cela à Rennes Il y a une confusion sur le terme "VAE". Dans les écoles d'architecture, la VAE des écoles est une construction intellectuelle qui n'a rien à voir avec la VAE Code du Travail. Il n'y a pas de prise en charge, ce n'est pas de la formation continue. La VAE des écoles est faite pour la HMO (ou pour valider les Masters mais avec une course d'obstacles ...). Les OS ne sont pas concernées directement par cette VAE, n'ont pas d'autorité sur ce sujet et sur ce que font les écoles d'architecture. Cependant, la branche les a tout de même alertées il y a 4 ans.

AH (CFDT) : la CPNEFP attend une réponse de J. Gautier depuis juin dernier sur le même sujet. Les futurs architectes, bien sûr, en pâtissent mais la branche ne peut pas financer les promesses des autres.

VJVV (UNSA) : l'UNSA n'est pas d'accord sur le terme "HMO" qui est la fin d'une formation initiale.

JFC (SdA) : la DAPA n'a jamais répondu aux courriers de la branche, c'est au Ministère de la Culture à gérer, la branche veut bien mettre quelque chose mais ce sera donnant/donnant et il faudra trouver un accord équilibré (qui est le sens de l'avenant à l'accord formation signé par le SdA). Si le Ministère de la Culture ne veut pas bouger, la branche ne pourra pas faire grand chose.

Ce n'est pas à la branche professionnelle de remonter au créneau, elle a d'autres soucis avec le budget formation (13 % en moins avec la réforme de la formation). La branche dépense son argent pour ses entreprises. A la DAPA de prendre ses responsabilités et mettre de l'argent sur la table. Même la Direction des Ecoles ne veut pas entendre parler de la branche. Puisque les jeunes diplômés veulent passer le diplôme qui leur permet de s'inscrire à l'Ordre, ils n'ont qu'à s'adresser à l'Ordre et aux responsables.

Conclusion : la mise en place de la VAE dans les écoles d'architecture, telle que l'entend la DAPA, est un problème qui leur est spécifique. La Branche professionnelle n'a aucun pouvoir sur cette question.

5°) GPEC

La mission confiée à Fors est en cours, dans la partie enquête l'audit d'un certain nombre d'experts et de sachants a été réalisé et validé par la sous commission. La sous com a recadré la méthodologie de Fors.

Compte-rendu de la sous com par FG :

L'étude était peu précise et ne répondait pas exactement à la commande passée. La branche veut interroger les salariés sur le thème de la formation et ce qu'ils en attendent. La sous com a demandé à Fors de reformuler ses questions afin que la branche puisse se servir des réponses. De nombreuses études ont déjà été faites sur la profession. L'OPCA doit préciser des aspects techniques et le questionnaire devrait être plus pointu.

PP : interrogé par la Présidence, rapporte que des échanges ont lieu avec Fors et R & D de l'OPCA pour vérifier que la teneur des enquêtes porte réellement sur les objectifs souhaités dans le plan de travail adopté par la CPNEFP, et que soient sorties de l'enquête des questions sans objet dans ce cadre. Le travail d'enquête est recadré, ce qui va

retarder l'échéancier prévu mais il est préférable de prendre quelques semaines de plus et s'assurer que le résultat sera à la hauteur de ce que la CPNEFP attend.

Le document de Fors sur le résultat des entretiens exploratoires a été envoyé avec le précédent compte-rendu validé aux membres de la CPNEFP. Les projets de questionnaires ont été diffusés le 21 janvier dernier.

JFC (SdA) : il faut rappeler que le contenu du cahier des charges qui avait été élaboré au départ par la sous com a été modifié et des éléments complémentaires ont été rajoutés ; de ce fait, il semblerait que Fors se soit dispersé.

Il faut faire un premier rapport d'étape, recadrer et éliminer certaines demandes incidentes de la branche, le fait qu'elle ait voulu rajouter des questions a pollué le dispositif. Il ne faut pas oublier qu'une autre commande comportait la mise en place d'un panel d'entreprises ; c'est ce panel qui a le plus intéressé la branche pour lui permettre d'avoir un contact permanent avec les entreprises d'architecture et avoir en temps réel des réponses sur des sujets particuliers. Il faut bien recentrer les besoins de la branche et ce qu'elle attend de la GPEC pour bien l'exploiter ensuite.

La 1^{ère} partie de l'enquête auprès des sachants et des experts est sans surprise mais intéressante et conforte la branche sur l'analyse qu'elle peut avoir de la problématique. Il faut maintenir la confrontation à la réalité des agences et l'actualiser en fonction des conditions économiques du moment.

PP : indique, sur demande de la Présidence, que ce n'est pas tout à fait par rapport à la situation économique du moment puisque la démarche a pour objet de se projeter plusieurs années plus loin pour définir ce que seront les besoins de la branche et les activités, pour définir les axes de formation.

JFC (SdA) : l'autre difficulté c'est que la branche a affaire à deux écoles en matière d'étude : C. Bissey pour l'OPCA qui est assez pragmatique et qui travaille sur des données sans avoir de recul, cette méthodologie est fort intéressante pour l'OPCA mais c'est plus compliqué pour une GPEC. Fors est comme un institut de sondage, ils vont récolter des données et les corriger en fonction d'éléments.

FG (SdA) : le but est d'élargir le champ d'action de la branche, reprendre l'ensemble des missions et aller au-delà des stages DAO (AMO, suivi de chantier ...) mais il a semblé que pour l'OPCA cela n'intéresserait personne ou que cela existait déjà. Il faut donc pouvoir communiquer et montrer aux salariés que ces formations peuvent être intéressantes et qu'il y a des débouchés.

EC (UNSFA) : pour définir l'architecte, il faudrait utiliser le terme "animateur" pour que les intervenants comprennent la continuité à avoir dans l'élaboration de certains projets spécialisés.

AH (CFDT) : la branche a peut-être aussi une responsabilité politique quant aux questions auxquelles elle n'a pas réellement répondu. Dans "GPEC", le terme "prévisionnelle" est très fort or, pour faire de la prévision, encore faut-il mettre en place quelques scénaris sur la branche professionnelle. La branche sera obligée à un moment donné de prendre ses responsabilités et de se demander la forme qu'auront les entreprises d'architecture dans 10 ou 15 ans. Repérer les compétences aujourd'hui, le travail est déjà fait ; mais comment seront les entreprises dans 10 ou 15 ans et quelles seront les compétences de demain ?

Il faudra peut-être faire une CPNEFP avec juste ce point à l'ordre du jour, se projeter et imaginer le chemin entre l'état actuel et les quelques scénaris qui auront été mis en place.

VJVV (UNSFA) : il ne semble pas qu'il y ait dans le rapport Fors une présentation de l'économie générale et il faut que ce soit pris en compte dans cette approche du futur et dans la projection que l'on souhaiterait faire du métier. Comment cela peut évoluer alors qu'on ne sait pas ce qui va se passer dans 15 ans ? Y aura-t-il du travail et quel type de travail ? C'est en fonction de ces réponses que les agences vont s'organiser.

JFC (SdA) : c'est la logique de la branche d'architecture qui réagit par rapport à une situation de commande et qui se demande ce qu'elle peut faire. La prospective serait de renverser cette logique et dire voilà ce que notre savoir faire, nos métiers, nos compétences permettent d'offrir à la constitution du cadre bâti et comment s'inscrire dans cette donne là et développer une offre de service de qualité ?

FP (UNSFA) : les architectes ne vont pas à la conquête des marchés, quels seront ces marchés dans 15 ans ?

JFC (SdA) : il faut arriver à définir un périmètre d'intervention dans lequel la branche sera incontournable et ensuite, comment organiser les agences pour qu'elles puissent répondre à la commande.

YB (CFTC) : invite à lire la note fournie par la sous com GPEC où Fors est déjà conscient du problème.

PP : avec l'accord de la Présidence, confirme que la CPNEFP sera amenée à retenir un certain nombre de priorités en termes de formation qui seront elles-mêmes discutées sur la base de l'analyse des retours d'enquêtes effectuées auprès des entreprises et des salariés. La CPNEFP aura donc à faire des choix et privilégier tel schéma et tel scénario et la politique de la branche mettra "le paquet" pour favoriser le développement de tel type de compétences.

Il y a peut-être eu une faille le 21 janvier où Fors dans son étude préliminaire a sorti un certain nombre d'indications sur les évolutions attendues de la part de l'activité d'architecture et qu'il fait ressortir comme étant "des faiblesses, des failles, des manques". Il aurait semblé logique que la CPNEFP s'arrête sur ces points et dise si elle adhère ou pas à ce schéma et ainsi l'enquête aurait continué (la branche acceptant l'image restituée).

C'est le travail qui a été fait en sous com, même s'il n'y a pas eu une validation formelle par la CPNEFP des éléments apportés par Fors à la suite des entretiens exploratoires, il aurait fallu recadrer les enquêtes en s'appuyant sur ce qui était dit et questionner les entreprises et les salariés sur les besoins des entreprises et des salariés en termes de compétences. A partir de ces réponses, la CPNEFP ferait le tri et prioriserait telle compétence, telle fonction. Ce travail est prévu après l'enquête, aux alentours de juin.

La CPNEFP doit se réappropriier les conclusions proposées par Fors suite aux entretiens exploratoires et les analyser politiquement.

AH (CFDT) : cela n'a pas été fait puisque la CPNEFP n'avait pas les éléments pour. Il faut avancer sur la réflexion pour la prochaine réunion d'avril, ne mettre que ce point à l'ordre du jour et travailler sur les questions fondamentales. Cela ne gêne en rien l'enquête en cours, la CPNEFP pourra travailler en parallèle, prendre le temps, même s'il faut ralentir le processus (si ce n'est pas fini en juin, ce sera en fin d'année).

JFC (SdA) : il faut imaginer ce qu'est l'architecture et les services qui peuvent être proposés et déborder du cadre restreint dans lequel les agences interviennent (la France n'intervient que dans 30 % du domaine bâti et c'est le chiffre le plus bas au niveau de la CEE). Il faut imaginer ce que serait le périmètre du marché de l'architecture par rapport à ce que la profession peut offrir, ainsi, face à la réalité de l'enquête, la branche pourra apprécier le chemin à suivre et étudier les moyens à mettre en œuvre.

AH (CFDT) : demande à ce que les partenaires sociaux assistent à la CPNEFP d'avril en ayant lu auparavant la dernière note de Fors pour que la branche puisse se positionner.

Décisions : la sous commission GPEC va continuer son travail, en s'appuyant sur la note de Fors. Une dizaine de questions sera envoyée aux membres de la CPNEFP afin qu'ils réfléchissent aux points fondamentaux de la GPEC. La réflexion sur l'évolution de l'activité sera le seul sujet mis à l'ordre du jour de la CPNEFP du 08 avril 2010.

6°) Labellisation des formations

La sous commission s'est réunie avec B. Ducroix le 17 février dernier. Le dossier avance et la demande de la branche avait été que B. Ducroix écrive à des "non sachants" pour la terminologie employée. La sous com a donc travaillé sur la présentation d'un "tamis", sur l'analyse de critères : les publics, les pré-requis, la notation des formations (0 = inexistant ; 1 = insuffisant et 2 = satisfaisant).

La sous com s'est entraînée sur la notation d'une formation et elle s'est aperçue que l'outil semble fiable. B. Ducroix va le rôder en prenant contact avec des OF et évaluer des formations proposées.

JFC (SdA) : comment sera mise en place la commission d'évaluation des formations ? Quelle sera la méthodologie adoptée par la sous com pour évaluer ?

FG (SdA) : le test qui a été fait a été assez rapide, il reste à savoir combien de dossiers. La commission d'évaluation devra être paritaire pour que les salariés et les employeurs soient sur la même longueur d'onde et la saisie des questionnaires devra être assez rapide. Cette commission sera composée de volontaires qui pourront changer.

AH (CFDT) : la question de cette commission n'a pas été finalisée mais reste très ouverte. Il s'agit d'évaluer des thèmes de formations dans un délai très court (le test a demandé 3 mn) pour éviter de trop réfléchir. C'est un travail technique qui pourra être du ressort d'une commission "pédagogique" dont les participants pourront se relayer à condition qu'ils intègrent la méthodologie mise en place.

FG (SdA) : les critères pour cette labellisation semblent assez pointus et la sous commission met en place une fiche pré établie de 2 pages où figureront les grandes lignes de la formation présentée.

PP : questionné par la Présidence, confirme que la fiche est déjà prête. Il faut que la sous commission puisse mettre en parallèle la façon dont l'OF a répondu aux questions, les éléments qu'elle fournit et pour certains d'entre eux, qu'elle puisse vérifier que ces informations soient visibles dans l'offre de formation, notamment tout ce qui touche à la définition du public et les pré-requis.

AH (CFDT) : un autre des critères sera le suivi du stagiaire de la formation, on sait que les OF n'en réalisent pas. La démarche de la branche est d'inciter au suivi des stagiaires pour que les OF puissent être labellisés et si aucun des OF ne veut répondre à ce critère, la CPNEFP devra en tenir compte. Ce suivi sera une démarche qualité pour l'entreprise et pour le salarié et permettra à la branche d'avoir une visibilité de la qualité de la formation.

JFC (SdA) : une fois que les critères et tous les éléments auront été mis en place, il faudra lister les formations à labelliser en priorité et donc se reposer la question des formations prioritaires de branche. Sont-elles bien la cible des labellisations, ou la branche part-elle sur une labellisation de l'ensemble ? Il faut d'abord mettre en place les priorités de labellisation, les sous com seont nombreuses et cela va influencer sur les réunions de la CPNEFP et sur le budget des participants, il va falloir avoir des éléments d'appréciation pour budgéter de façon rationnelle.

AH (CFDT) : à ce jour, l'outil est construit mais la sous com aura à un moment donné à se retourner vers la plénière, tous les travaux s'imbriquent les uns aux autres, il faut peut-être même activer la GPEC ; la labellisation n'est qu'un seul des projets de la branche professionnelle.

VJV (UNSA) : deux remarques, on parle beaucoup des stagiaires mais pas des formateurs. Le problème des OF c'est que leurs formateurs ne se reforment jamais. Il faudra être très attentif au niveau de formation des formateurs. De plus, il faudra voir la périodicité de la notation et la refaire tous les 5 ans.

AH (CFDT) : les formateurs font partie des critères, souvent le nom d'un formateur diplômé en ... apparaît sur une liste mais il ne vient jamais. Les formateurs annoncés devront être présents tout comme le nom des stagiaires qui y auront participé.

JFC(SdA) : ce sont les formations qui seront labellisées et non les OF ...

VJV (UNSA) : "labellisation" sous entend que quelque chose est donné à la fin de la formation. Il y a un abus de pouvoir et un abus de langage de certains OF qui donnent des diplômes, des certificats ...

AH (CFDT) : cela fait aussi partie des critères. DEMOS, par exemple, s'auto certifie et a créé une espèce de label qui ne signifie rien.

JFC (SdA) : il faut réfléchir sur le périmètre d'OF à labelliser et ensuite sur la périodicité et le contrôle de la labellisation. Parmi les critères, il y a la satisfaction des stagiaires à chaud et à froid, la sous com aura des informations sur la qualité des formations et cela permettra d'évaluer la pérennité éventuel d'un label et la nécessité ou pas de réexaminer la formation faite par tel OF à tout moment.

Il faut se saisir aussi du problème du coût des formations, reste à savoir comment le définir. Faut-il se baser sur les taux légaux qui ne correspondent pas aux réalités ?

FG (SdA) : il faut connaître le nombre de stagiaires et faire des comparaisons entre différents OF ; cela risque de faire apparaître des aberrations (le coût de la formation faisant partie des critères de labellisation).

VJV (UNSA) : le fait de labelliser un champ restreint de formations dans un périmètre donné et qui correspond au projet de la profession semble pertinent. Il faut aussi se poser la question sur la mise à jour régulière de ce périmètre. Ca fait partie du travail de la commission.

JFC (SdA) : le périmètre est revu annuellement au moment du budget. Dans le cadre des travaux de la CPNEFP, il faut programmer une réunion préalable pour discuter de ce point avant d'établir le budget.

AH (CFDT) : avant d'en arriver là, il faut planifier les réunions de la CPNEFP et qu'en juin, le budget de l'OPCA concernant les formations prioritaires soit planifié pour qu'une décision soit prise en septembre.

PP : ajoute, sur demande de la Présidence, qu'il faudra probablement attribuer le label pour une durée de x. Par contre, un des objectifs de l'opération est d'obtenir des améliorations significatives de l'offre de formation, ce serait donc contre productif de ne pas permettre à un OF (s'il n'a pas obtenu le label) de soumettre de nouveau son produit l'année suivante.

FP (UNSFA) : cela peut être une labellisation provisoire, des formules peuvent exister qui permettront de ne pas écarter certains OF et de ne pas être trop rigide dans leur amélioration.

AH (CFDT) : la formation a le label, ou pas, mais ce n'est pas parce qu'il n'aura pas eu le label que l'OF ne pourra pas représenter une demande l'année suivante s'il a démontré qu'il a fait l'effort pour avoir les critères. Une labellisation signifie qu'une formation répond aux critères.

VJV (UNSFA) : pourquoi ne pas s'appuyer sur les pôles de compétences qui fonctionnent bien et qui ont déjà les critères. En Rhône-Alpes, chaque OF a des critères bien précis + une page où ils peuvent inscrire le + produit et qui fera la différence soit dans le thème x ou y, soit par les formateurs qui sont plus ou moins connus.

YB (CFTC) : il est très intéressant de jeter des idées en plénière mais c'est la sous com qui va faire le travail. M. VJV devrait venir à la sous com avec tous ses documents et apporter son savoir faire.

JFC (SdA) : certains pôles ont tendance à labelliser des OF. Pour la Branche, est-ce que la commission d'évaluation des formations sera strictement interne ou bien peut-on y associer des compétences extérieures ?

AH (CFDT) : c'est une bonne idée mais c'est trop tôt pour avoir cette réflexion, attendons d'abord de tester l'outil, de voir s'il fonctionne avant d'aller sur le terrain des autres. En ce qui concerne les pôles de compétences, la CPNEFP a dit que les CPR devaient être des acteurs des pôles de compétence, la DAPA l'a acté à Rennes. Donc, la branche professionnelle peut avoir un regard sur le pôle de compétence en Rhône-Alpes, la CPR a peut-être un rôle à jouer et venir au nom de la branche (employeurs et salariés). Ce sujet est à renvoyer à la CPR Rhône-Alpes.

VJV (UNSFA) : les pôles de compétence ont mis en place une méthodologie, des dossiers très précis devaient être remis à la DAPA et en cas d'insuffisance de réponses, le dossier n'était pas instruit.

JFC (SdA) : le fait que les CPR soient parties prenantes des pôles de compétence a été acté à plusieurs endroits (Clermont Ferrand, Marseille, Rennes) mais certaines CPR s'investissent dans les pôles de compétence et d'autres pas (permanences syndicales ...).

VJV (UNSFA) : comme tout se traite à Paris, on ne savait pas comment les dossiers obtenaient ou non des subventions. Il y a deux niveaux de lecture entre les pôles et le projet de labellisation, cela peut être l'occasion de promouvoir de nouvelles formations en fonction des besoins qu'aurait pu évaluer la CPNEFP ou la sous com. Le pôle de compétence (en Rhône-Alpes) est vu comme un moyen de financer tous les ans les mêmes formations, mais d'en valoriser des nouvelles et de mettre un peu plus d'argent sur des nouvelles et sur celles qui répondaient à ce qu'on attendait. La CPR y a donc toute sa place.

Décision : La prochaine sous commission "labellisation" aura lieu le 31 mars prochain. B. Ducroix rendra compte des entretiens avec les OF rencontrés.
L'objectif premier sera la définition des priorités de labellisation.
La question de la "commission d'évaluation des formations" reste ouverte.

7°) **Questions diverses** : aucune

La prochaine CPNEFP aura lieu le 08 avril 2010, l'ordre du jour sera le suivant :

- 1 - Approbation de l'ordre du jour
- 2 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 février 2010
- 3 - Informations sur l'activité et le suivi de la Présidence :
 - * Point d'étape sur les sous commissions "labellisation" et "licence pro"
- 4 - GPEC (réflexion prospective sur les emplois)

LA SEANCE EST LEVEE